



**PROTCOLE SANITAIRE POUR LES ACTIVITES EQUESTRES EN REPRISE
D'ACTIVITÉ CONTROLÉE EN NOUVELLE-CALEDONIE**



COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION
NOUVELLE-CALÉDONIE

12 OCTOBRE 2021

COMITE REGIONAL D'EQUITATION DE NOUVELLE-CALEDONIE
Maison du Sport - 24 rue Duquesne- BP25- 98845 Nouméa Cedex / Ridet : 675173.0001 -
www.crenc.nc - equitation@lagoon.nc



Pratique de l'équitation en période de reprise d'activité contrôlée pour les structures accueillant du public

En période de reprise d'activité contrôlée, la pratique de l'équitation en extérieur est autorisée. Pour cela, il est nécessaire d'organiser la venue, maîtrisée et tracée, des cavaliers dans les structures équestres.

POUR LA STRUCTURE ACCUEILLANT DU PUBLIC

- *Le PASS SANITAIRE est obligatoire pour toutes personnes majeures (âgées de 18 ans et +),*
- *Le PASS SANITAIRE ne dispense pas du port du masque, ni du respect des protocoles sanitaires en vigueur.*
- Établissement au préalable par le responsable de structure d'un registre de passage, avec inscription des noms des cavaliers et de son accompagnant éventuel,
- Reprise des activités équestres sportives habituelles dans le respect des règles de distanciation sociale pour l'ensemble des cavaliers licenciés,
- Limitation des reprises/leçons dispensées par groupe de 10 (cavaliers et enseignants compris) au maximum.
- Les entraînements sportifs entre cavaliers du même club sont autorisés.

Protocole sanitaire pour les activités équestres

INFORMATION ET SIGNALÉTIQUE

- Disposer des affiches rappelant le port du masque obligatoire pour toutes personnes âgées de six ans et plus, sauf en action d'équitation, disponibles sur le site du gouvernement de Nouvelle-Calédonie,
- Panneaux d'information à disposer aux entrées des espaces d'activités afin d'expliquer clairement les indications pour respecter les règles de distanciation physique,
- Prévoir un sens de circulation des personnes et des cavaliers avec flèches matérialisées.

PRECAUTIONS SANITAIRES

- Les cavaliers doivent se présenter avec casques et masques personnels,
- Dès l'arrivée dans l'enceinte de la structure, le masque doit être porté en tout temps dans les espaces clos et les espaces communs intérieurs et extérieurs ; le masque doit être porté autant que possible,
- Un point d'eau extérieur avec savon est mis à disposition de tous, ou un point de mise à disposition de gel hydro alcoolique,
- Le lavage des mains est exigé à l'arrivée et au départ,
- Les toilettes sont désinfectées plusieurs fois par jour,
- Prévoir des poubelles à pédales ou ouvertes pour jeter masques et gants ; les vider tous les jours.



ORGANISATION

- Pratique de l'équitation exclusivement en extérieur ou sur l'espace public,
- Conditions de pratique définies par le dirigeant de l'établissement en conformité avec les décisions sanitaires déclinées pour le sport,
- Sur l'espace public, les regroupements sont limités à 10 personnes,
- Distanciation interpersonnelle (2 mètres d'intervalle entre les montures en déplacement sauf lorsque par nature l'activité ne le permet pas),
- Prévoir un point d'information par les enseignants avant chaque reprise rappelant les gestes barrières et les règles de distanciation,
- Chaque enseignant se présente avec son propre matériel et prend en charge un groupe dédié.
- Organiser le parking et les parties communes pour favoriser la bonne circulation des personnes,
- Bloquer ouvertes toutes les portes des espaces accessibles,
- Favoriser un accueil extérieur des cavaliers. En cas d'accueil intérieur type bureau, 2 personnes maximum comprenant le dirigeant ou le moniteur avec un cavalier,
- Privilégier les appels téléphoniques et les réseaux sociaux et/ou site internet du club pour diffuser les informations,
- Prévoir des poubelles à pédales ou ouvertes pour jeter masques et gants ; les vider tous les jours.

CONSIGNES CAVALIERS

- Respecter les horaires de reprises à l'arrivée et au départ,
- Respecter strictement les gestes barrières,
- Éviter tout contact physique,
- Porter obligatoirement un masque pour les personnes âgées de 6 ans et plus, sauf en action d'équitation,
- Se laver les mains en arrivant et en partant avec du savon ou du gel hydro alcoolique,
- Utiliser le gel hydro alcoolique mis à disposition,
- Suivre la signalétique du club pour assurer les mesures de distanciation,
- Prévoir sa gourde d'eau.

